

Le 29 septembre 2020

CONVOCAATION

**L'Assemblée Générale Ordinaire et Elective
du Comité Régional FFESSM de Bourgogne Franche-Comté**
aura lieu **samedi 28 novembre 2020^(*)**
au Lycée Charles Nodier - Bâtiment Charité
situé 4, rue Vieux Château à DOLE (39100)

Ordre du jour

- * Accueil à partir de 8 h 15, avec café d'accueil.
- * Accueil des délégués et enregistrement des pouvoirs de 8h30 à 11h00.
- * Réunion de la commission technique régionale (CTR) de 8h45 à 10h20,
- * Réunion des autres Commissions Régionales de 10h30 à 12h00 : Apnée, Archéologie, Environnement et Biologie, Médicale et Prévention, NAP (Nage avec Palme), Photo-Vidéo et PSP (Plongée Sportive en Piscine).
- * Réunion des représentants des SCA de 10h30 à 12h00.
- * Apéritif et déjeuner sur place de 12h15 à 14 h00.
- * Reprise avec discours des officiels et invités à 14h00.
- * **Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire à 14h15 :**
 - Rapport du président
 - Rapport du secrétaire,
 - Rapport du trésorier
- * **Ouverture de l'Assemblée Elective à 15h15 :**
 - présentation des listes candidates, suivie d'un vote à bulletin secret,
 - présentation des candidats au poste des présidents des différentes commissions régionales, suivi des votes à bulletin secret.
- * **Suite de l'Assemblée Générale Ordinaire :**
 - suite du rapport des présidents de commissions régionales.
- * **Clôture de l'Assemblée Elective :**
 - proclamation des résultats,
 - réunion du CD élu, puis présentation du bureau.

- (*) Date fixée par décision du Comité Directeur du 27 août 2020 et diffusée par mèl.

Représentation des Clubs à l'Assemblée Elective de Bourgogne Franche-Comté

Vous trouverez ci-joint le mandat nécessaire pour voter ou vous faire représenter.

Merci de le remplir avant l'AG : il vous sera demandé lors de l'enregistrement des pouvoirs.

Nous vous informons que :

- Seuls les Clubs ayant réglé leur **affiliation nationale 2020** pourront prendre part aux scrutins et participer aux débats.
- Les Clubs nouvellement affiliés peuvent assister à l'Assemblée Générale, mais à titre d'observateurs.
- Les Présidents de Clubs sont délégués de droit, à condition qu'ils soient titulaires de la licence fédérale 2020, majeurs et jouissant de leurs droits civiques et politiques.
- Ils peuvent donner délégation par mandat à un membre de leur association jouissant des mêmes qualités, **suivie de leur signature et du cachet du Club.**
- Ils peuvent par ailleurs donner leur pouvoir au délégué d'une autre association si ce dernier remplit les précédentes conditions.
- Par contre, ce délégué ne peut en aucun cas procéder à une deuxième délégation.
- Les représentants (Présidents ou Délégués) devront présenter, afin d'obtenir leurs bulletins de vote, **leur mandat de Délégué Officiel ou leur pouvoir et leur licence 2020** au secrétariat de l'Assemblée Générale,

Le nombre de pouvoirs est limité à cinq par représentant (conformément aux Statuts).

ELECTIONS

Conformément aux statuts adoptés le 1^{er} février 2020, le Comité Directeur de la région Bourgogne Franche-Comté sera constitué de **vingt (20) membres** et d'un poste réservé à un représentant élu des S.C.A..

Parmi les 4 060 licenciés des huit départements de Bourgogne et de Franche-Comté, 32 % sont des femmes et 68 % des hommes. La liste devra être composée d'au moins 6 femmes.

La répartition des postes soumis à l'élection sera donc la suivante :

- 6 femmes (a minima),
- 12 hommes au plus,
- 1 médecin,
- 1 représentant de S.C.A. élu séparément.

Vous trouverez ci-joints les documents de cette AG :

- mandat de délégué officiel du club,
- liste candidate à la présidence, accompagné de la notice individuelle pour les candidats de candidature;
- notice de candidature pour la présidence d'une commission,
- pouvoir pour l'élection des présidents des commissions.

Il est rappelé que le vote par correspondance n'est pas autorisé.

Il est donc très important si vous donnez pouvoir à un représentant, de lui indiquer quel est votre choix.

COVID 19

Rappels en cette période de pandémie, toutes les précautions seront prises afin de protéger les personnes présentes :

- affichage avec rappel des gestes barrières à respecter,
- masque obligatoire,
- nettoyage des mains à l'arrivée avant l'enregistrement de pouvoirs,
- utilisation de stylo personnel pour l'enregistrement des mandats,
- mise à disposition de hydroalcoolique à plusieurs endroits,
- déjeuner avec plateaux repas.

*La présidente du Comité Régionale BFC,
Myriam ZIANE,*



Le café d'accueil sera offert par le CODEP 39.

L'apéritif sera offert par le Comité Régional.

Il sera proposé de déjeuner ensemble sur place (avec traiteur) (coût du repas : entre 20 à 25 €)

Pièces jointes : document 1 : mandat club
document 2 : document avec présentation des listes candidates et notices individuelles,
document 3 : notice candidature pour présidence des commissions.